



PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture de Valenciennes
Bureau du développement territorial

AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT DE L'ANCIENNE FERME DUSSART SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VERCHAIN-MAUGRÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral en date du 2 février 2023 soumet le projet d'aménagement de l'îlot de l'ancienne ferme Dussart à Verchain-Maugré aux formalités d'une enquête publique comportant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de droit commun
- Une enquête parcellaire

Cette enquête se déroulera en mairie de Verchain-Maugré pendant 16 jours pleins et consécutifs du mercredi 1^{er} mars 2023 au jeudi 16 mars 2023 inclus.

Le projet est porté par l'Établissement Public Foncier pour le compte de Valenciennes Métropole dont la maîtrise foncière sera assurée par l'Établissement Public Foncier de Hauts-de-France.

Au terme de la procédure, le sous-préfet de Valenciennes est compétent pour :

- déclarer le projet d'utilité publique ;
- déclarer cessibles les parcelles nécessaires au projet.

Le commissaire-enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille pour conduire l'enquête est :

- Monsieur Gérard KAWECKI, officier de gendarmerie au groupement de la Somme en retraite.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, déposé en mairie de Verchain-Maugré, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront être également adressées, soit par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Verchain-Maugré, ou sur le courriel suivant : sp-valenciennes-dup@nord.gouv.fr, pour être annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est accessible au public sans limitation de durée à la sous-préfecture de Valenciennes – Bureau du développement territorial – rue Capron, ainsi que sur le site suivant :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Valenciennes.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé au siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Verchain-Maugré :

- le mercredi 1^{er} mars de 14h00 à 17h00
- le mardi 14 mars de 10h00 à 12h00
- le jeudi 16 mars de 14h00 à 17h00

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Madame Constance HAUGOU

Chargée de mission Renouvellement Urbain

chaugou@valenciennes-metropole.fr

03.27.09.63.38

À l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairie de Verchain-Maugré, et à la sous-préfecture de Valenciennes. Ils seront également mis en ligne, sur le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en adressant sa demande écrite, à Monsieur le sous-préfet de Valenciennes – Bureau du développement territorial – CS 40469 – 59322 Valenciennes Cedex.

Valenciennes, le 2 février 2023
Le sous-préfet de Valenciennes


Guillaume QUENET